

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 décembre 1992.

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1992.

RAPPORT

FAIT

**AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE
PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION
DU PROJET DE loi de finances rectificative pour 1992,**

PAR M. JEAN LE GARREC,

Député

PAR M. JEAN ARTHUIS,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Christiau Poncelet, sénateur, président ; Guy Bêche, député, vice-président ; Jean Arthuis, sénateur, Jean Le Garrec, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Ernest Cartigny, Roland du Luart, Geoffroy de Montalembert, Louis Perrein, René Regnault, sénateurs ; MM. Edmond Alphandéry, Philippe Auberger, Augustin Bonrepaux, Raymond Druyère, Didier Migaud, députés.

Membres suppléants : M. Bernard Barbier, Mme Maryse Berge-Lavigne, MM. Maurice Blin, Paul Girod, Emmanuel Hamel, Jacques Sourdille, Robert Vizet, sénateurs ; MM. Gérard Bapt, Jean-Paul Planchou, François Hollande, Alain Bonnet, Arthur Dehaine, Gilbert Gantier, Fabien Thiémé, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1ère lecture : 3058, 3094, 3095 et T.A. 749.
2ème lecture : 3196.

Sénat : 1ère lecture : 89, 141 et T.A. 46 (1992-1993).

Lois de finances rectificatives.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 18 décembre 1992, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances rectificative pour 1992.

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont désigné :

- *Membres titulaires :*

• *Pour le Sénat*

MM. Christian Poncelet, Jean Arthuis, Ernest Cartigny, Roland du Luart, Geoffroy de Montalembert, Louis Perrein, René Régnault.

• *Pour l'Assemblée nationale*

MM. Jean le Garrec, Edmond Alphandéry, Philippe Auberger, Guy Bêche, Augustin Bonrepaux, Raymond Douyère, Didier Migaud.

- *Membres suppléants :*

• *Pour le Sénat*

M. Bernard Barbier, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Paul Girod, Emmanuel Hamel, Jacques Sourdille, Robert Vizet.

• *Pour l'Assemblée nationale*

MM. Gérard Bapt, Jean-Paul Planchou, François Hollande, Alain Bonnet, Arthur Dehaine, Gilbert Gantier, Fabien Thiémé.

La Commission s'est réunie le lundi 21 décembre 1992 au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné M. Christian Poncelet, en qualité de président, et M. Guy Bêche, en qualité de vice-président.

MM. Jean Arthuis et Jean le Garrec ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale .

*

* *

A l'issue de l'examen en première lecture, 36 articles restaient en discussion, 44 ayant été adoptés conformes par le Sénat. En application de l'article 45 de la Constitution, la Commission a été saisie de ces articles.

*

* *

La Commission mixte paritaire a tout d'abord procédé à l'examen des articles sur lesquels il lui a semblé qu'il pouvait exister une certaine convergence entre les points de vue des deux assemblées. Elle a ainsi relevé que plusieurs dispositions étaient susceptibles d'une adoption en des termes proches par l'Assemblée nationale et le Sénat, et notamment les articles 13, 14 bis, 17 bis, 27, 29 A, 31 bis, 34, 38, 38 bis, 39, 40 bis A, 42, 42 bis, 44, 47 et 50.

Après avoir constaté que sur l'ensemble des autres articles, une position commune ne pouvait être trouvée, elle a pris acte qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux assemblées.